



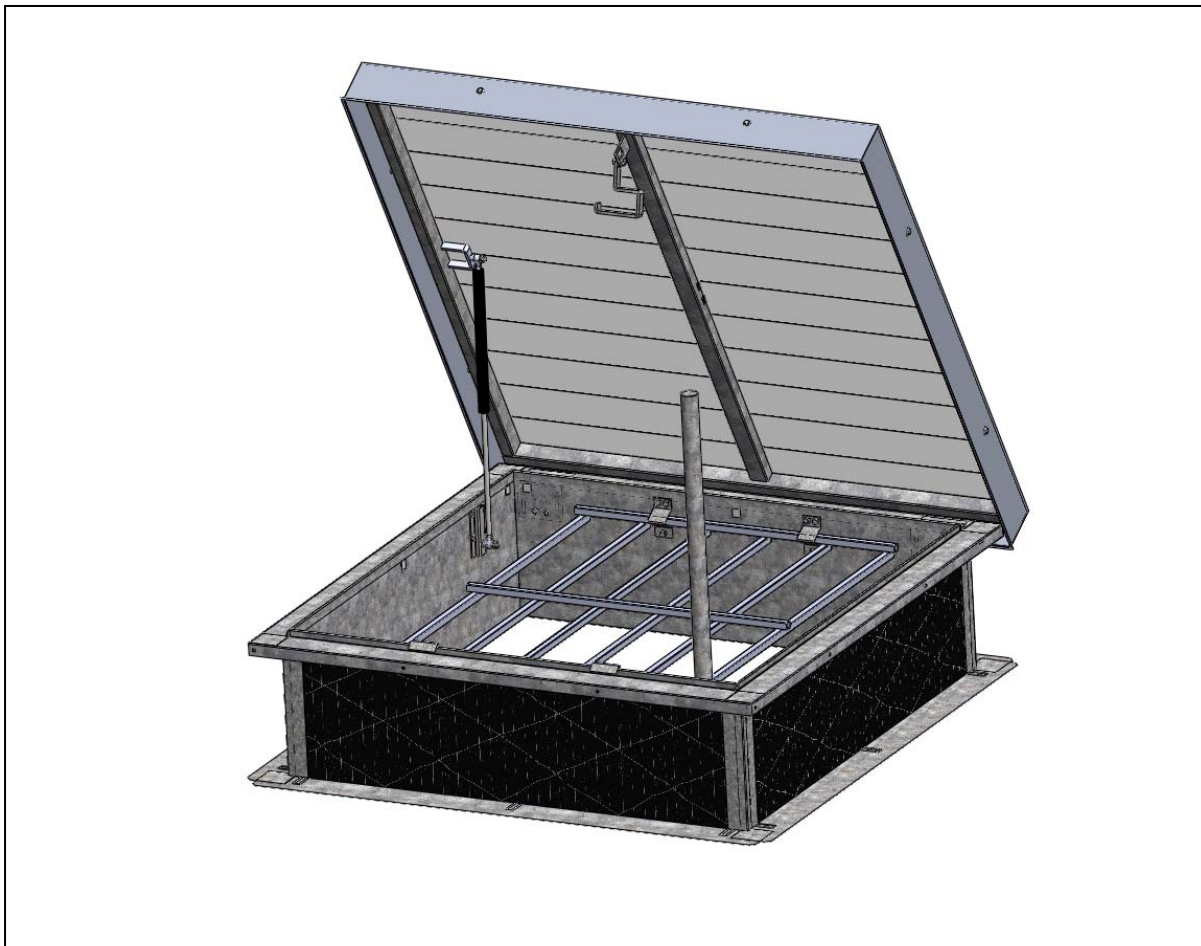
Notice d'installation et d'entretien

Passadôme

Désignation et référence commerciale : Passadôme

Année de révision : 2013

Attention : La présente notice ne saurait constituer un document contractuel, le fabricant se réserve la possibilité d'apporter sans préavis toute modification qu'il jugera utile.





Sommaire

1. Identification	Page 3
2. Manutention	Page 3
3. Précautions sur le support	Page 3
4. Gamme	Page 4
5. Installation et mise en œuvre	Page 4
6. Instructions concernant la maintenance	Page 6
7. Nota	Page 6
8. Rechange	Page 6



1. Identification

1.1 Type PASSADOME® (Accès toiture)

1.2 Type de gamme

Appareil d'accès toiture mono ventail de la gamme PASSADOME®.

1.3 Type d'ouverture

Ouverture et fermeture par poignée montée sur la traverse centrale et à l'aide d'un ou deux vérins oléopneumatiques suivant dimensions (angle d'ouverture compris entre 60° et 90°).

1.4 Variantes possibles dans la gamme

- Costières :
 - Costière droite
 - Costière coiffante
- Remplissages :
 - Capot polycarbonate alvéolaire épaisseur 10 à 16 mm
 - Capot aluminium
 - Double dôme
- Options :
 - Barre accroche échelle seule montée en usine (suivant dimension)
 - Crosse de maintien seule montée en usine (suivant dimension)
 - Barre accroche échelle et crosse de maintien montées en usine (suivant dimension)
 - Barreaudage ouvrant antichute dit 1200 joules en position de sécurité reposant sur ces supports et retardataire d'effraction.
 - Ouverture extérieure

2. Manutention

Toute manœuvre pouvant détériorer les mécanismes et la géométrie de l'appareil est à proscrire.

3. Précautions sur le support

3.1 Le support recevant le PASSADOME® doit être plan, dans les tolérances normatives de la construction en bâtiment.

Page 3 sur 6	Réf : Passadôme NIE-PASS-1 Notice d'installation et d'entretien	Usine SKYDOME Entre-Deux-Villes 02270 Sons-Et-Ronchères Tél : 03 23 21 79 90	 La sécurité en toute clarté
-----------------	---	---	--



3.1. L'installation du PASSADOME® s'effectue selon l'une des règles suivantes :

La pente maximale autorisée est de 15° soit 26%.

Conformément au code du travail les maîtres d'ouvrage et les entreprises ont une obligation de ne pas mettre en danger les personnels circulant sur les toitures

Attention : l'appareil doit être installé selon les normes, instructions techniques, et toutes règles ou textes en vigueur.

4. Gamme

Gamme dimensionnelle (en cm)	Mécanisme manuel	Mécanisme ouverture extérieur
Du 50 x 50 au 140 x 140	Poignée avec loquet	Boîtier tiré lâché raccordé à une tringlerie et poignée en extérieur

5. Installation et mise en œuvre

5.1 La pose de l'appareil

Attention : toute manœuvre pouvant détériorer les mécanismes et/ou la structure de l'accès toiture est interdite. SKYDOME® ne saurait être tenu pour responsable des incidences émanant de telles manœuvres.

5.1.1 *Mise en place du PASSADOME® selon son support*

- **Chevêtre :** Par l'intermédiaire de vis auto-perceuses ou rivets ou autres boulonneries en respectant **un entraxe maximum entre 2 fixations de 330 mm.**
- **Tôles d'acier nervurées :** Par l'intermédiaire de vis auto-perceuses ou rivets ou autres boulonneries en respectant **un entraxe maximum entre 2 fixations de 330 mm.**
- **Support de maçonnerie :** Par l'intermédiaire de fixations adaptées en respectant **un entraxe maximum entre 2 fixations de 200 mm.**

L'isolation éventuellement présente sur l'accès toiture comporte un film bitumeux conçu pour recevoir directement des relevés d'étanchéité.

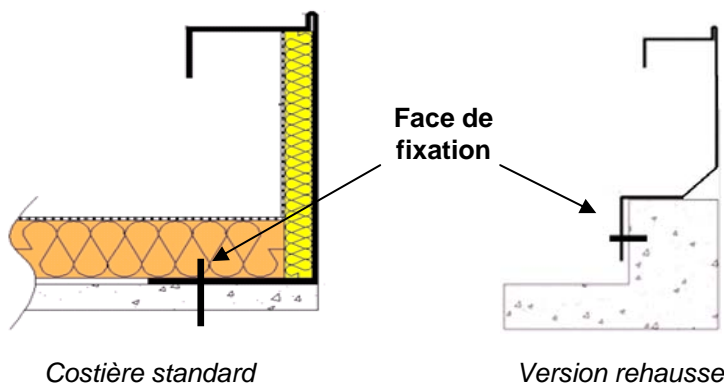


5.1.2 Mise en place du PASSADOME® en version rehausse

Les prescriptions d'entraxes décrites ci-dessus sont identiques pour la version rehausse sous réserve d'une mise en place sur un support existant adéquat, à savoir : en acier, en béton, en bois, ou en tout autre matériau ayant déjà subi avec succès l'essai de déformation thermique

Les PASSADOME® devront être fixés et étanchés selon les prescriptions définies dans les D.T.U étanchéité (Document Technique Unifié) en vigueur.

5.1.3 Schémas de principe pour fixation d'un appareil selon sa version



Tout autre endroit pour la fixation risque de provoquer des fuites d'eau.

6. Instructions concernant la maintenance

Attention : nos appareils ne sont pas garantis dans le cadre d'une exposition susceptible de modifier les caractéristiques initiales d'un élément ou une fonction de l'accès toiture.

Les opérations d'exploitation, de maintenance et de vérifications périodiques se feront suivant les exigences des textes et normes en vigueur ainsi que les prescriptions SKYDOME® suivantes :

- Procéder au minimum 2 fois par an à l'ouverture/fermeture de l'appareil.
- Opérations de vérification :
 - Vérifier plus particulièrement l'état des articulations, charnières, poignée de fermeture ainsi que l'état des vérins oléopneumatiques.
 - Lorsque la tige d'un vérin oléopneumatique est rayée, déformée ou s'il y a présence de fuites, le remplacer.
 - Ne pas nettoyer la tige du vérin avec un produit solvant, celui-ci pouvant endommager les joints.
 - Ne pas peindre la tige du vérin.

Page 5 sur 6	Réf : Passadôme NIE-PASS-1 Notice d'installation et d'entretien	Usine SKYDOME Entre-Deux-Villes 02270 Sons-Et-Ronchères Tél : 03 23 21 79 90	 La sécurité en toute clarté
-----------------	---	---	--



7. Nota

Utilisation de la barre accroche échelle montée en usine : tube de $\varnothing 35$ permettant l'appui d'échelle équipée avec des crochets d'ouverture 50 mm.

L'échelle ne devra pas être suspendue à la barre accroche échelle.

Conformément au code du travail les maitres d'ouvrage et les entreprises ont une obligation de ne pas mettre en danger les personnels circulant sur les toitures.

8. Rechange :

Certains composants de l'appareil sont disponibles sur simple demande auprès de SKYDOME®.

Page 6 sur 6	Réf : Passadôme NIE-PASS-1 Notice d'installation et d'entretien	Usine SKYDOME Entre-Deux-Villes 02270 Sons-Et-Ronchères Tél : 03 23 21 79 90	 La sécurité en toute clarté
-----------------	---	---	--